

Compte rendu de la réunion des représentants régionaux des fédérations du secteur médico-social Mardi 2 décembre 2025

Diaporama joint à ce CR

Monsieur Mili Spahic, Directeur Général Adjoint de l'ARS Grand Est, remercie les participants pour leur présence et ouvre la séance. Il rappelle l'attention de l'Agence eu égard au secteur médico-social et à l'ensemble de ses acteurs, ayant un rôle central et une mission majeure au titre de la solidarité et du soutien des plus fragiles. Il ajoute que le secteur est confronté à de grands défis, et connaît des tensions importantes, ayant conduit l'Agence à renforcer significativement son soutien, notamment :

- **En matière d'investissements :**

- > *Immobiliers* : près de 17.5M€ sur le champ PA (dont 9.8M€ de CNR et 7.67M€ au titre du PAI PA) et 13.5M€ sur le champ PH (dont 11M€ de CNR et 2.57M€ au titre du PAI PH). Ces efforts seront poursuivis en 2026 à partir d'une stratégie dédiée, soutenant la transformation de l'offre dans le secteur MS,

- > *Prévention de la sinistralité* : 2.2M€ sur le champ PA (dont 1M€ issus du FIR) et 1.1M€ sur le champ PH (au titre du PAI), soutiens qui devraient être poursuivis à la même hauteur en 2026 et 2027, sous réserve de l'adoption de la LFSS ;

- **Envers les EHPAD en difficultés financières** à travers la mobilisation de près de 19M€, au-delà du fonds de soutien 2025 notifié au Grand Est (18.1M€)
- **Envers les ESMS PH en difficultés financières** : avec près de 8M€ mobilisés au titre des CNR.

Monsieur Spahic salue et remercie les représentants régionaux pour la qualité des échanges, constructifs, qui caractérisent les relations entre l'ARS et des fédérations médico-sociales et indique qu'il s'attachera à conforter et poursuivre ce dialogue dans cette même voie.

L'ordre du jour étant conséquent, Monsieur Spahic propose de débiter les présentations et les échanges et souhaite en particulier souligner le premier point prévu à l'ordre du jour, relatif à la prévention des épidémies hivernales. A ce titre, il rappelle l'importance de ne pas relâcher la mobilisation initiée dans le cadre de la campagne de vaccination « grippe/Covid » 2025-2026.

Madame Trabant invite Madame Simon, Chargée de mission, Pôle Maladies Infectieuses et Transmissibles de l'ARS, à débiter la 1^{ère} séquence annoncée.

1/ Dispositifs hivernaux 2025/2026

_ Campagne de vaccination antigrippale dans le secteur MS

Intervention de Mme Anaïs SIMON, Chargée de mission, DPSPSE (Cf. diapositives 4 à 19)

Madame Trabant précise que ce point est en continuité d'une réunion des fédérations MS dédiée à la vaccination antigrippale dans le secteur MS le 4 septembre dernier. C'est un premier point d'étape sur l'avancée de la campagne et les actions/expérimentations récemment mises en place.

Elle rappelle l'enjeu de santé publique que constitue la vaccination du plus grand nombre, nécessitant une mobilisation collective pour permettre d'éviter/limiter autant que possible les hospitalisations et les décès des plus vulnérables.

_ Organisation déployée pour prévenir les tensions hivernales –

Intervention de Mme le Dr Isabelle PETITJEAN, responsable du département Organisation de la réponse aux situations sanitaires exceptionnelles, DQPI (Cf. diapositives 20 à 26)

Madame Pfeffer-Visca (Directrice adjointe, DQPI) ajoute que Santé publique France a mis à disposition l'outil Odissé ([Accueil — Odissé](#)) qui permet d'accéder facilement à l'ensemble des indicateurs et données liées aux tensions saisonnières et de suivre leur évolution, afin notamment de mieux anticiper les risques sanitaires.

2/ Campagne budgétaire 2025 dont mobilisation du fonds de soutien aux EHPAD en difficultés financières

Intervention de Marielle TRABANT, Directrice de l'Autonomie (Cf. diapositives 27 à 37)

Madame Truchet (FHF) demande si la liste des établissements bénéficiaires du fonds de soutien EHPAD 2025 pourra être communiquée et s'il demeure des demandes en cours de traitement.

Madame Trabant indique qu'il est tout à fait possible de partager auprès des fédérations MS, le tableau récapitulatif des structures retenues et accompagnées financièrement dans ce cadre.

A date, le PLFSS 2026 ne prévoit pas la poursuite du dispositif. Néanmoins, l'Agence poursuivra une attention particulière envers les EHPAD dont la situation financière est particulièrement dégradée.

Madame Caillet ajoute que les derniers arbitrages sur ce fonds ont eu lieu le 1^{er} décembre ; toutes les demandes éligibles ont ainsi pu être soutenues en totalité ou partiellement.

Madame Chatelain (Synerpa) demande si des établissements privés lucratifs ont sollicité ce fonds de soutien, ce qu'infirme Madame Trabant indiquant qu'aucun établissement privé lucratif n'a déposé de dossier. Elle précise que 62% des EHPAD soutenus sont publics (40 EHPAD pour plus de 11M€), 38% privés non lucratifs (45 EHPAD pour près de 7M€).

Madame Romain (Synerpa) souhaiterait que soit précisé ce qui est attendu par l'ARS au titre de l'accueil temporaire pour 2026.

Madame Trabant précise que, dans le cadre de la transformation de l'offre, les travaux doivent se poursuivre pour amplifier le recours à cette modalité d'accueil, et au dispositif spécifique déployé depuis quelques années visant à sécuriser les sorties d'hospitalisations : d'une part en améliorant la couverture territoriale, d'autre part, en fluidifiant les parcours, selon les souhaits des personnes. C'est aussi agir pour les aidants, à travers l'offre de répit.

3/ Point sur les appels à candidatures en cours et à venir

Intervention de Marielle TRABANT, Directrice de l'Autonomie (Cf. diapositives 38 à 56)

S'agissant des CRT, Madame Truchet s'interroge sur les suites données à l'évaluation réalisée par la [mission d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale](#).

Madame Trabant indique ne pas disposer de retour quant à l'issue de ces travaux. Néanmoins, elle indique souhaiter veiller à une efficacité du déploiement des CRT qui se poursuit.

4/ Répartition du fonds de lutte contre la sinistralité 2025 PA/PH

Intervention de Marie-Hélène Caillet, Directrice déléguée Efficience MS (Cf. diapositives 57 à 60)

Madame Chatelain demande si les établissements privés lucratifs étaient éligibles à ce fonds. Madame Trabant précise qu'au regard de l'enveloppe allouée à l'été et des délais particulièrement contraints pour organiser cet AAC, il a été fait le choix de prioriser en 2025 les établissements publics et privés non lucratifs, rappelant le soutien adressé aux structures privées par les CARSAT notamment.

4/ Partages sur la réforme des Services Autonomie à Domicile et la mise en place du Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA)

Intervention de Marielle TRABANT, Directrice de l'Autonomie (Cf. diapositives 61 à 63)

En ce qui concerne la réforme des SAD et les quelques structures identifiées comme en difficulté dans cette mise en œuvre, Madame Michel demande ce que pourraient porter les fédérations aux côtés de l'ARS et du CD.

Madame Trabant indique qu'il s'agit de situations qui nécessitent un traitement local, de proximité, pilotés à date par les CD/ARS. Les fédérations peuvent relayer aux établissements être en soutien des démarches/difficultés notamment sur un plan juridique. Elle précise que les demandes d'autorisation SAD sont traitées au fil de l'eau, les arrêtés pris en conséquence.

Madame Truchet demande comment s'articule la mise en œuvre du SPDA entre les ARS et les CD-CeA, sachant que ces derniers en sont les pilotes. Madame Trabant précise que les CD/CeA sont effectivement les pilotes, associant étroitement aux travaux les équipes de l'Agence. Dans ce cadre, il a été notamment élaboré une convention socle « Grand Est », tripartite CNSA/ARS/CD-CeA, que chaque entité peut adapter fonction des particularités des territoires. Un diaporama dédié, réalisé dans ce cadre, sera communiqué avec le compte rendu de la réunion.

Madame Trabant ajoute que les SPDA se mettent en place progressivement.

5/ Questions diverses

Madame Trabant indique que la ministre déléguée chargée de l'Autonomie et des Personnes handicapées a annoncé la publication dans les prochaines semaines d'un plan Grand Âge. La déclinaison en Grand Est nécessitera des échanges dédiés avec les fédérations MS, en lien étroit avec les CD/CeA.

Par ailleurs, les données publiées par une récente étude de la DREES quantifiant des projections démographiques à 2030, 2050 et 2070, ainsi que des niveaux de perte d'autonomie seront à intégrer aux réflexions afin de proposer des réponses opérationnelles au regard de ces besoins projetés en Grand Est.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Trabant remercie l'ensemble des participants pour ces différents échanges et clôture la séance.

La date de la prochaine réunion des représentants des fédérations du secteur médico-social sera communiquée ultérieurement.